Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_05-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2026

N° 2026/09/28/05

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **27** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *22 septembre 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE
Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS	Nicolas ANGER
Arnaud BOMPOIL	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Samuel LEFEUVRE	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL (jusqu'au point 10)	Schirel LEMONNE (jusqu'au point 8)	Stéphane KERSULEC

Absents :	
Jean-Charles BRIAND donne pouvoir à Olivier DUDA	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Isabelle CHARPENTIER donne pouvoir à Laetitia MIRALLÊS	Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Samuel LEFEUVRE
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Clémentine JULIEN	Schirel LEMONNE donne pouvoir à Olivier BODIN (à son départ)
Marie GUERINEL donne pouvoir à Stéphane KERSULEC (à son départ)	Romane GALLIAN donne pouvoir à Christophe REBULARD

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Aménagement ouvrage-Ss-RD463 – Approbation Convention MO-Châteaugiron-CD35

Rapporteur : David KELDERMANS

Par courrier en date du 15 juillet 2026, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a transmis à la Commune de Châteaugiron une convention d'aménagement **(Annexe 1.5)** définissant les conditions techniques, administratives et financières concernant la réalisation et la gestion d'un ouvrage sous la RD 463 afin de sécuriser la circulation piétonne et cycliste depuis le nouveau quartier du « Grand Launay » vers le centre-ville de Châteaugiron. Ce passage doit être réalisé pour l'arrivée des premiers habitants du Grand Launay.

Le trafic sur cet axe augmente régulièrement. Il est à ce jour supérieur à 13 000 véhicules / jour. Une passerelle piétonne existe un peu plus au Nord-Ouest, au niveau de la Zone Commercial UNIVER. Un ancien boviduc est également présent au Nord de la ferme de la Gaudinais. Ses dimensions (larg. : 2,50 m par ht. : 2,25 m) ne sont pas suffisantes pour assurer tous les flux piétons et cycles futurs.

La construction d'une passerelle au-dessus de la route départementale n'est pas appropriée vu la topographie du terrain. Un passage en souterrain sous la voie a donc été retenu. Pour éviter des risques de traversées de piétons sur le giratoire de la RD92 et de l'avenue Pierre Le Treut, son emplacement ne doit pas être trop proche de celui-ci.

Le bureau d'étude OKARE Ingénierie de Cesson-Sévigné a été missionné le 31 octobre 2024 pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Le passage inférieur est positionné à proximité du boviduc existant. Ses dimensions sont de 5,00m de large, 2,75m de hauteur et 18,00m de long. Il sera éclairé. Les abords immédiats de l'ouvrage sont en cours de

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_05-DE

réalisation, ainsi que les liaisons douces vers la ZAC du Grand Launay, le quartier Lann Braz et UNIVER. Le boviduc existant a été condamné.

Compte tenu des contraintes importantes liées à la circulation générale sur cette route départementale, une demande de mise en place de déviation a été faite auprès du Conseil Départemental afin d'effectuer ces travaux de nuit lors d'une opération coup de poing pendant le week-end prolongé du 10 juillet à 20 heures au 15 juillet 2026 à 5 heures.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Commune nouvelle de Châteaugiron et les travaux réalisés sont conformes aux dispositions du règlement de la voirie départementale.

Les travaux ont été réalisés sous la responsabilité de la Commune. Elle a assuré la sécurité des usagers de la RD 463 par la mise en place et la maintenance d'une signalisation temporaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la sécurité routière.

A l'achèvement de la construction de l'ouvrage, celui-ci sera affecté au domaine public routier départemental.

Madame Schirel LEMONNE, en tant que Conseillère Départementale, ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux et Infrastructures en date du 08/09/2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve les termes de la convention MO-Châteaugiron-CD35 Aménagement ouvrage-Ss-RD463

- **Autorise Mme la Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Parentalité

Tiphany LANGOUMOIS

Tiphany LANGOUMOIS